



**ANIÈRES**



# Communications de l'Exécutif

Suite à la séance du Conseil municipal du 12 avril 2022

## Dans sa séance du mardi 12 avril 2022, le Conseil municipal a traité des points suivants:

### Rapport des commissions

M. Pierre-Yves DECHEVRENS, président de la commission Assainissement, a donné lecture du rapport de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 de la commission.

 **Ce rapport est joint au procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.**

## Vote de délibérations :

**Délibération 2020-2025 N° 052 - Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération 2015-2020 - D - 123 du 18 février 2020 - « Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31 - Dossier G. Paley et Fils SA - Chemin des Avallons 13 à Anières ».**

Vu la délibération votée le 18 février 2020, relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31 - Dossier G. Paley et Fils SA - Chemin des Avallons 13 à Anières »,

vu le rapport de la commission « Urbanisme et construction » du 28 janvier 2020,

conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**le conseil municipal  
décide  
par 15 oui, 0 non et 0 abstention**

D'annuler la délibération 2015-2020 - D - 123 du 18 février 2020 - « Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal No 6327/30 et à charge de la parcelle No 6264/31 - Dossier G. Paley et Fils SA - Chemin des Avallons 13 à Anières ».

**Délibération N° 2020-2025 D – 053 - Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la commune d'Anières et à charge de la parcelle No 6264/RF 31 – Copropriété représentée par la société Producta SA – Chemin de Avallons 13 à Anières.**

Vu l'intérêt d'adapter le gabarit et l'ambiance du chemin des Avallons à l'usage de « chemin des écoliers » appartenant au dp communal, selon la révision du Plan directeur communal en cours, sur la parcelle N° 6327/30, copropriété représentée par la société Producta SA ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour la constitution de cette servitude à pied et à véhicules au profit de la commune d'Anières sur la parcelle No 6264/31;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020;

Vu le préavis défavorable de la commune d'Anières sur le dossier de requête en autorisation DD 109537/1 du bureau Paley Architectes mandaté par la société CAPSKY Finance Sarl ;

Vu que les frais estimés à 4'000 F du notaire se rapportant à la constitution de cette servitude seront à la charge de la Commune, prélevés sur le budget de fonctionnement 2022 ;

Vu le plan de servitude réalisé par le bureau Ney & Hurni SA, géomètre officiel à Genève, du 9 mai 2017 ;

Vu le projet d'acte notarié de l'étude Wicht Bonnefous Michel, notaires à Genève, du 10 février 2020 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k et 50 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),  
sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
(majorité qualifiée)  
par 16 oui, 0 non, 0 abstention**

1.D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la commune d'Anières et à charge de la parcelle No 6264/31;

2.De charger M. le Maire de signer l'acte notarié relatif à la constitution de la servitude décrite sous point 1.

**Délibération N° 2020-2025 D – 055 - Proposition du Maire relative à la demande de LEOPARD SA de céder des droits à bâtir de la parcelle No 6269/RF 25 à la parcelle No 6270/RF 25 sises en la commune d'Anières,- Propriétés de la société LEOPARD SA situées en zone agricole de développement 5 – ainsi que la création d'une servitude de restriction au droit à bâtir au profit de la parcelle 6270 sur la parcelle 6269.**

**La modification des servitudes de restriction au droit à bâtir grevant les parcelles 6269 et 6270, au profit de l'Etat de Genève et de la commune d'Anières.**

Vu l'exposé des motifs,

Vu le projet d'acte rédigé par l'étude KELLER GLASER & BEAUD ZURCHER à Genève ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre k) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide  
(majorité qualifiée)  
par 16 oui - 0 non – 0 abstention**

1. D'accepter la demande de LEOPARD SA de céder des droits à bâtir de la parcelle No 6269/RF 25 à la parcelle No 6270/ RF 25 - propriétés de la société LEOPARD SA situées en zone agricole de développement 5 – ainsi que la création d'une servitude de restriction au droit de bâtir au profit de la parcelle 6270 sur la parcelle 6269, selon le projet d'acte notarié établi par Me Beaud Zurcher.
2. De modifier la servitude de restriction au droit à bâtir (RS 86467) grevant la parcelle 6269 de la commune d'Anières, au profit de l'Etat de Genève et de la Commune d'Anières
3. De modifier la servitude de restriction au droit à bâtir (RS86468) grevant la parcelle 6270 de la commune d'Anières, au profit de l'Etat de Genève et de la Commune d'Anières.
4. De charger le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

## **Présentation par M. le Maire des comptes de l'Exercice 2021**

 *La présentation complète des comptes de l'Exercice 2021 sera mis en annexe du présent procès-verbal.*

**À l'unanimité, le Conseil municipal vote favorablement le renvoi des comptes de l'Exercice 2021 à la commission des Finances du mardi 26 avril 2022 pour analyse et préavis avant le vote des délibérations y relatives du Conseil municipal le mardi 10 mai 2022.**

## Objets renvoyés en commission pour étude

**Commission « finances » :**

### Projet de financement de la Fondation pour le logement en vue de la construction d'un immeuble pour seniors – renvoi en commission

M. le Maire Pascal WASSMER propose de renvoyer le projet d'étude du financement de la Fondation pour le logement en vue de la construction d'un immeuble pour seniors à la prochaine séance de la commission des finances.

**À l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude du financement de la Fondation pour le logement en vue de la construction d'un immeuble pour seniors en commission des finances.**

\*\*\*\*\*

### Ressources nécessaires pour le réalisation et le suivi des chantiers en cours – renvoi en commission

M. le Maire Pascal WASSMER propose de renvoyer l'étude des ressources nécessaires pour la réalisation et le suivi des chantiers en cours à la prochaine séance de la commission des finances.

**À l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi l'étude des ressources nécessaires pour la réalisation et le suivi des chantiers en cours en commission des finances.**

\*\*\*\*\*

**Commission « sociale » :**

### Rénovation des courts de tennis – renvoi en commission

M. l'Adjoint Pascal PECAUT propose de renvoyer le projet de rénovation des courts de tennis à la prochaine séance de la commission sociale.

**À l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du projet de rénovation des courts de tennis en commission sociale pour étude.**

*Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie*